



À Saint-Éloy-les-Mines, le 26 septembre 2018

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Présents :

Serge BODEAU (Ars-les-Favets) ; Karine BOURNAT GONZALEZ (Neuf-Eglise) ; Christian BREYNE (Vergheas) ; François BRUNET (Saint Maurice près de Pionsat) ; Jean-Claude CAZEAU (LA Cellette) ; Daniel CLUZEL (Gouttieres) ; Jacqueline DUBOISSET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Sylvain DURIN (Servant) ; Annelise DURON (Le Quartier) ; Bernard DUVERGER (Teilhets) ; Bernard FAVIER (Saint-Priest-des-Champs) ; Florence FUENTES (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jean-Claude GAILLARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Jérôme GAUMET (Pionsat) ; Marc GIDEL (Espinasse) ; Michel GIRARD (Saint-Gervais-d'Auvergne) ; Gilles GOUYON (Saint-Priest-des-Champs) ; Huguette GUERLING (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jocelyne LELONG (Sauret-Besserve) ; Nicole MAGNIER (La Crouzille) ; Daniel MAZUEL (Menat) ; Jean MICHEL (Lapeyrouse) ; Pierre MONTEIL (Saint-Eloy-les-Mines) ; Christiane MOUGEL (Pionsat) ; Roger OLLIER (Buxières-sous-Montaigut) ; Laurence ORIOL (Roche d'Agoux) ; Bernard PENY (Pionsat) ; Michelle POMPILI (Saint-Eloy-les-Mines) ; Alain ROBERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Jean-Marc SAUTERAU (Montaigut-en-Combraille) ; Didier SAVY (Youx) ; Jacques THOMAS (Sainte-Christine) ; André VERGE (Biollet) ; André VERNADAT (Moureuille).

Absents ayant donné procuration :

Christopher DEMBIK (Saint-Eloy-les-Mines) procuration à Jacqueline DUBOISSET ; Claire LEMPEREUR (Montaigut-en-Combraille) procuration à Jean-Marc SAUTERAU ; Odette PEYRARD (Château-sur-Cher) procuration à Viviane RAVET ; Pierrette RAY (Youx) procuration à Didier SAVY.

Excusés :

Marc BEAUMONT (Virlet) *arrivé à 18 h 25* ; Eva BERNARD (Saint-Eloy-les-Mines) ; François BLANCHON (Charensat) *arrivé à 18 h 20* ; Michelle BOUSCAVERT (Saint-Eloy-les-Mines) ; Guy CHARTOIRE (Durmignat) ; Claude DEQUAIRE (Saint-Eloy-les-Mines) ; Claude DUBOSCLARD (Bussières près Pionsat) ; Henri DUBREUIL (Saint-Gervais-d'Auvergne) *arrivé à 18 h 20* ; Laurent DUMAS (Saint-Maigner) ; Christian JOUHET (Saint-Eloy-les-Mines) ; Annie MANSAT (Montaigut-en-Combraille) ; René POUMEROL (Saint-Julien la Geneste) ; Viviane RAVET (Saint-Hilaire de Pionsat) *arrivé à 18 h 15* ; Michel RIEU (Ayat-sur-Sioule) ; Marie-Thérèse SIKORA (Saint-Eloy-les-Mines).

Secrétaire : Mme BOURNAT GONZALEZ Karine

Le Président, François BRUNET ouvre la séance en procédant à l'appel nominal.

ADMINISTRATION GENERALE

Approbation du compte-rendu du conseil du 27 juin 2018 et du
5 juillet 2018

Le Président met aux voix les comptes rendus.

Adopté à l'unanimité

Application de l'article L 5211-10 du CGCT – décisions du
Président

Le Président informe le conseil communautaire qu'il a été appelé à prendre des décisions depuis la réunion du conseil communautaire du 27 juin 2018.

Il précise que le détail des décisions prises figurait dans le dossier de convocation du conseil de ce jour.

Arrivée de Mme Ravet à 18 h 15

Arrivée de M Blanchon à 18 h 20

Arrivée de M Dubreuil à 18 h 20

Arrivée de M. Beaumont à 18 h 25

01 – SMADC : désignation des délégués

Le Président informe de l'arrêté préfectoral du 21 mars 2018 qui autorisait la modification des statuts du SMADC.

Il précise que le SMADC a adressé un courrier demandant de désigner trois délégués titulaires et trois délégués suppléants suite à l'approbation de ses nouveaux statuts

M. J. Michel prend la parole et rappelle qu'actuellement M. Duverger, M. Girard, M. Brunet et lui-même, en qualité de Président du SMADC, siègent au bureau ; les anciens statuts ne prévoyant pas de suppléant.

Il donne ensuite lecture de l'article 8 relatif à la composition et au fonctionnement du comité syndical et de l'article 10 relatif à la composition et au fonctionnement du bureau et aux modalités d'élection du Président, des deux vice-présidents et des onze autres membres du bureau.

Il précise également que la réunion d'installation du bureau du SMADC a lieu le mercredi 26 septembre 2018.

M. J.C. Cazeau est étonné du contenu des statuts et s'interroge sur le rôle des délégués des communes et sur les modalités d'élection des membres du bureau.

M. J. Michel revient sur le contenu des statuts et précise que le comité syndical élit en son sein le président, les deux vice-présidents et les onze autres membres du bureau.

Il propose de renouveler les délégués actuels compte-tenu du fait que leur mandat prendra fin en

2020.

M. B. Duverger insiste sur le fait que la communauté de communes propose 3 titulaires et 3 suppléants et l'assemblée Générale de demain du SMADC entérinera ces désignations.

M. S. Durin propose de demander aux délégués actuels s'ils souhaitent conserver leur mandat.

Après discussion entre les élus, les conseillers suivants sont désignés comme suit :

Délégués titulaires		Délégués suppléants	
1 ^{er} délégué	M. GIRARD Michel	1 ^{er} délégué	M. GAILLARD J. Claude
2 nd délégué	M. DUVERGER Bernard	2 nd délégué	Mme BOURNAT GONZALEZ Karine
3 ^{ème} délégué	Mme ORIOL Laurence	3 ^{ème} délégué	M. BRUNET François

M. J.C. Cazeau interroge sur la prise en compte du vote d'un délégué intercommunal qui est également délégué communal : votera-t-il deux fois ou cela aura-t-il un impact sur le nombre de conseiller syndical : les statuts ne sont pas clairs sur ce sujet.

Le Président indique que cette question concerne le SMADC.

Adopté à l'unanimité

02 – Règlement Général de Protection des données

Le Président donne connaissance du règlement de l'Union Européenne 2016/679 du 27 avril 2016 relatif au Règlement Général de la Protection des Données qui est entrée en vigueur en France et dans les autres pays de l'Union Européennes le 25 mai 2018, Il informe de l'obligation de désigner un délégué à la protection des données (DPD),

M. H. Dubreuil pense que ce dossier est contraignant et inutile ; il n'est pas très intéressé par ce sujet. Il trouve que cette disposition est en décalage avec les informations que l'on peut obtenir sur internet (adresse...). La mutualisation lui semble une bonne solution.

Mme L. Oriol demande quel impact pourrait avoir cette décision pour les communes.

Le Président se dit favorable à une solution dont les communes pourraient bénéficier.

M. F. Blanchon parle d'un appui technique avec le SMADC.

Le Président propose :

- De travailler avec les EPCI voisins et/ou le SMADC pour désigner de façon conjointe ce référent et de poursuivre en parallèle la réflexion du choix de la formation du personnel en interne ou de la contractualisation avec un organisme extérieur.

Adopté à l'unanimité

03 – Budget SIVU BUS DES MONTAGNES : approbation du
compte de gestion 2017

Le Président fait un bref historique de la situation. Le Bus des Montagne, qui était situé sur l'ancienne Communauté de Communes Cœur de Combrailles, était géré par un Sivu auquel adhéraient la commune de Châteauneuf les Bains (via le Cias Sioule et Morge) et toutes les communes de l'ancien EPCI sauf la commune de Charensat.

En 2017, dans le cadre de la fusion, le périmètre de la Communauté de Communes du Pays de St Eloy se retrouve être le même que celui du syndicat car la commune de Châteauneuf les Bains s'est retirée du syndicat. Les activités du syndicat ont été transférées à la Communauté de Communes du Pays de St Eloy.

M. M. Gidel précise, que selon lui, le transfert est dû à la prise de compétence mobilité par l'EPCI et à la sortie de la commune de Châteauneuf les Bains du syndicat.

Il dit être content pour la communauté de communes qui reprend dans ses comptes un excédent de fonctionnement de 14000 € et regrette profondément le peu de services assurés. Il souhaite que l'EPCI en fasse bon usage.

Le Président explique que les réflexions sur la mobilité sont en discussion.

M. H. Dubreuil se dit favorable à utiliser cette somme pour mettre en place un système « blablacar local » pour compenser la disparition du Sivu. Cela mérite vraiment une réflexion.

Mme V. Ravet signale qu'il existe un système similaire sur Marcillat-en-Combraille, avec la Communauté d'Agglomération de Montluçon. Il faut faire quelque chose pour la mobilité.

M. J. Gaumet précise que le projet de maison des services au public à St Eloy intègre cette question de la mobilité dans ses réflexions. Mais il insiste sur le fait que ce n'est pas simple à mettre en place et cela représente un coût élevé.

Il rappelle aux élus qu'ils ont la possibilité de faire remonter cette thématique dans le cadre du schéma de territoire.

Il complète les propos du Président et de M. M. Gidel et explique que le fait générateur du transfert de compétence est l'arrêté du Préfet du 19 janvier 2018 qui a marqué la dissolution du Sivu.

La communauté de communes a informé les maires, les utilisateurs et les entreprises de ce changement et de l'impossibilité de maintenir le système dans les mêmes conditions.

Il explique que lors du transfert s'est également posé le problème de la secrétaire du Sivu. La communauté de communes l'a intégrée dans ses effectifs pour 2 h par semaine.

Il attire l'attention des élus sur le fait que cette question du Sivu fera l'objet d'une discussion au sein de la CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées).

Le Sivu avait deux missions celle concernant le transport à la demande et le bus des montagnes.

Cette année, la communauté de communes renouvelle le projet de transport au sommet de l'élevage (au tarif de 480 € TTC le bus) et peut-être le Cap Seniors.

Il explique que les choix de destination sont proposés par le Département et parmi ces choix le groupe de travail a décidé de ne pas participer au transport à destination d'activités mercantiles.

M. M. Gidel n'est pas d'accord sur la nécessité de passer ce sujet en CLECT car la commune n'a pas remis une compétence à la communauté de communes ; c'est une compétence d'office et que tout est donné à l'EPCI.

Mme Benoit intervient pour préciser que M. Dumas, président de la CLECT, travaille actuellement avec les services sur les activités reprises ou rendues aux communes.

Il a souhaité rencontrer les communes une par une qui sont les plus impactées par ces mouvements de compétences.

Elle explique que c'est un service transféré et repris intégralement par la communauté de communes et cela fait l'objet d'attribution. La CLECT évalue les transferts de charges et ensuite c'est une décision politique des élus en conseil communautaire.

Mme Bournat Gonzalez souhaite connaître la fréquentation.

M. J. Gaumet indique que le courrier a été adressé à 14 personnes utilisatrices.

Le président, après avoir présenté le compte de gestion dressé par M. Serreau, inspecteur divisionnaire, propose de :

- De statuer sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- De statuer sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,
- De statuer sur la comptabilité des valeurs inactives,
- De déclarer que le compte gestion n'appelle ni observation ni réserve.
-

Adopté à l'unanimité

**04- Budget SIVU BUS DES MONTAGNES : approbation du
compte administratif 2017**

Le président après avoir présenté le compte administratif propose :

- son adoption, ce dernier peut se résumer de la manière suivante :

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)	Dépenses ou déficit (*)	Recettes ou excédent (*)
Résultats reportés		14 490,49				14 490,49
Opérations de l'exercice	7 463,20	7 420,22			7 463,20	7 420,22
TOTAUX	7 463,20	21 910,71			7 463,20	21 910,71
Résultats de clôture		14 447,51				14 447,51
Restes à réaliser						
TOTAUX CUMULES	7 463,20	21 910,71			7 463,20	21 910,71
RESULTATS DEFINITIFS		14 447,51				14 447,51

M. M. Gidel, ancien président du Sivu, ne prend pas part au vote.

Adopté à l'unanimité

**05 - Budget SIVU BUS DES MONTAGNES : affectation des
résultats**

Suite à l'approbation du compte de gestion et du compte administratif, le Président considérant les éléments suivants :

Résultat de fonctionnement à affecter C = A + B	14 447.51
Résultat de l'exercice (A) : Recettes - Dépenses (28 000.44 - 22 338.45)	- 42.98
Excédent de fonctionnement reporté (B = FR 002)	14 490.49

Solde d'exécution de la section d'investissement F = D + E	0.00
Solde d'exécution de l'exercice (D) : Recettes - Dépenses (25 305.21 - 21 652.23)	
Résultat antérieur reporté excédentaire (E = ID 001)	
Solde des restes à réaliser de l'exercice (G) : Recettes – Dépenses (0.00 - 0.00)	

Excédent de financement de la section d'investissement (F + G)	0.00
----------------------------------------------------------------	-------------

Propose :

- D'affecter le résultat cumulé de la section de fonctionnement au profit du budget principal de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy comme suit :

Couverture du besoin de financement de la section d'investissement (IR 1068)	
Affectation complémentaire 'en réserves' (IR 1068)	
Report excédentaire en fonctionnement (FR 002)	14 447.51

Adopté à l'unanimité

AMENAGEMENT ET DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE

06 – Inscription de trois nouveaux projets au Contrat Ambition Région

Le Président rappelle le Contrat Ambition Région signé entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 31 mai 2017, permettant au territoire de la Communauté de Communes de bénéficier d'un appui financier régional à hauteur de 1 384 000 € sur la période 2017-2020.

Il explique que concernant l'enveloppe attribuée à M.T. Sikora par le Conseil Régional, il est nécessaire d'actualiser la liste des projets éligibles au Contrat Ambition Région en y ajoutant trois nouveaux projets, afin qu'ils puissent être inscrits à l'ordre du jour d'une prochaine Commission permanente du Conseil Régional.

Ainsi, le Président propose :

- D'approuver l'inscription au Contrat Ambition Région des 3 nouveaux projets mentionnés dans le

tableau ci-dessous, le Contrat Ambition Région 2017-2020 comptant ainsi les 6 projets suivants :

	Maître d'ouvrage	Intitulé du projet	Descriptif succinct de l'opération	Calendrier de réalisation	Coût total HT	Intervention régionale		Autres financements sollicités
						Taux	Montant de subvention sollicité	
N o u v e a u x p r o j e t s	CC du Pays de Saint-Eloy	Equipement mobilier et signalétique de la Maison des Entreprises - La Vernade	Les travaux ont été financés dans le cadre de la revue de projets des contrats Auvergne+. Cette opération concerne l'équipement mobilier pour l'espace de coworking, les salles de formation, le hall d'accueil, les bureaux et autres espaces, ainsi que la signalétique.	2018	140 000 €	35,71%	50 000 €	LEADER
	Pionsat	Réaménagement du quartier République	Le quartier sera repensé dans sa globalité pour faciliter sa fréquentation et renforcer son rayonnement. Les travaux prévoient : une amélioration de la desserte et des liaisons internes (autos et piétons), la création de stationnements, l'interconnexion des lieux et un traitement paysager de l'ensemble (jardin public, kiosque, allées, théâtre de verdure)	2018	548 000 €	27,37%	150 000 €	Département (FIC)
	Saint-Eloy les Mines	Aménagement d'espaces piétonniers en centre-ville	Le projet concerne l'aménagement d'espaces piétonniers tout le long de la traverse de la ville depuis le rond-point de l'entrée sud, jusqu'au pont SNCF. Ces travaux font suite à la requalification des espaces publics (halle du marché couvert, espace du marché...)	2018	600 000 €	25,67%	154 000 €	Etat (DSIL)
	Saint-Eloy-les-Mines	Requalification des espaces du marché	Travaux de requalification de la halle du marché couvert et de l'espace du marché plein vent dans un objectif de revitalisation de l'économie et de l'offre commerciale du territoire	2017	2 400 000 €	32,50%	780 000 €	Etat (FISAC) Département (FIC)
	Saint-Gervais-d'Auvergne	Espace de vie rurale - tranche 1	Création d'un espace permettant aux acteurs locaux de développer et de pérenniser des manifestations d'envergure ayant un impact sur l'activité économique, culturelle et sociale - tranche 1	2017	1 299 500 €	11,54%	150 000 €	Etat (DETR) Département (FIC, bâtiment exceptionnel, FIPL)
	Saint-Gervais-d'Auvergne	Espace de vie rurale - tranche 2	Création d'un espace permettant aux acteurs locaux de développer et de pérenniser des manifestations d'envergure ayant un impact sur l'activité économique, culturelle et sociale - tranche 2	2017	565 000 €	17,70%	100 000 €	
					5 552 500 €	24,9%	1 384 000 €	
					Enveloppe du contrat		1 384 000 €	

- D'autoriser le Président à signer l'avenant au Contrat Ambition Région correspondant.

Adopté à l'unanimité (une abstention M. J. Michel)

07 – Avenant à la convention avec la Région pour la mise en œuvre des aides économiques

Le Président après avoir rappelé :

- la délibération n°768 de la Commission permanente du Conseil Régional Auvergne-Rhône-Alpes du 29 juin 2017 approuvant les modifications apportées à la convention type de mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements et la métropole de Lyon adoptée par délibération n°1511 de l'Assemblée plénière du Conseil régional des 15 et 16 décembre 2016,

- la délibération de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 7 mars 2017, autorisant le Président à signer la convention pour la mise en œuvre des aides économiques par les communes, leurs groupements, et la métropole de Lyon dans le cadre de la loi NOTRe,

- la convention pour la mise en œuvre des aides économiques signée entre la Région Auvergne-Rhône-Alpes et la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy en date du 15 juin 2017, permettant à la Communauté de Communes de mettre en place le Fonds de mutualisation A89,

- explique le besoin d'actualiser cette convention, afin de permettre la mise en place sur le territoire du dispositif d'aide régionale aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente en complément des dispositifs déjà déployés (Fonds de mutualisation A89, programme Leader et FISAC), ce nouveau dispositif n'impliquant pas de nouvelle contribution financière de la part de la Communauté de Communes.

Cette convention permettra de continuer à intervenir sur le Fisac, le programme Leader et le fonds de mutualisation de l'A 89.

M. A. Robert explique que c'est une aide nouvelle qui facilitera la gestion des crédits Fisac et fonds A 89. Il serait également nécessaire d'apporter un co-financement mais le Leader fait office de co-financement.

Cette aide pourra bénéficier aux commerçants et artisans disposant d'un point de vente.

Il n'y aura pas de dépense nouvelle pour la communauté de communes.

Le Président propose :

- La signature de l'avenant à la convention avec la Région Auvergne-Rhône-Alpes pour la mise en œuvre des aides économiques dans le cadre de la loi NOTRe, afin d'y intégrer le dispositif d'aide régionale aux petites entreprises du commerce et de l'artisanat avec point de vente.

Adopté à l'unanimité

08 – SMADC : création d'une cellule d'animation GEMAPI

Le Président informe :

- de la réunion de travail qui s'est tenue avec les Présidents de Communautés de Communes des Combrailles le 12 avril dernier et de l'adoption du principe de créer une cellule d'animation mutualisée associant les Communautés de communes des Combrailles pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Sioule, lors du Bureau Syndical du SMADC le 9 octobre 2017,

- de la proposition formulée par le SMAD des Combrailles pour la coordination de cette cellule, en lien avec le contrat territorial de la Sioule, et afin de solliciter des crédits auprès de l'agence de l'eau pour parfaire cette mutualisation,

- des modalités de financement, ci-dessous, validées en réunion de bureau du SMADC du 17 septembre 2018, dans l'attente d'une convention signée entre les 3 communautés de communes :

FINANCEMENT	Agence de l'eau (60%)	25 200 €	
RESTE A CHARGE	3 Communautés de Communes (40 %)	16 800 €	Montant à diviser entre chaque collectivité : - 15 % de part fixe - 85 % de part variable (en fonction du linéaire de berge de

			chaque EPCI)
COUT TOTAL		42000 €	

Mme V. Ravet demande où en est le versant Cher AmontLe Président explique que la convention est prête à être signée avec 6 ou 7 communautés de communes. Elle sera validée lors d'un prochain conseil.

La convention permettra d'entamer un diagnostic sur la partie Cher.
Sur le versant Sioule, on est un peu plus en avant.

M. J. Michel informe l'assemblée que le sujet a été évoqué en réunion du SMADC et il dit que l'on est concerné par le Cher, la Dordogne, la Sioule et l'allier.

le SMADC le fait gracieusement cette année.

Le Président propose :

- de créer à compter de 2019, une cellule d'animation mutualisée associant les communautés de communes des Combrailles pour la mise en œuvre de la GEMAPI sur le bassin versant de la Sioule,
- d'autoriser le Président à signer tout document se rapportant à ce dossier sur les bases susmentionnées.

Le SMADC a travaillé sur le dossier gracieusement au titre de l'année 2018

Adopté à unanimité

HABITAT

09 – Accord de subvention dans le cadre de l'Opération
Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)

Mme Magnier informe qu'un dossier est arrivé ce jour. Ainsi il est proposé une délibération reprenant cette demande de financement.

Mme Nicole MAGNIER présente les douze dossiers de demande de subvention réceptionnés dans le cadre de la délibération de l'ancien EPCI du Pays de Saint Eloy en date du 8 décembre 2015 approuvant le programme Opérations Programmées d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) et de la délibération en date du 13 décembre 2016 approuvant le règlement d'attribution des aides accordées par la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy. Le processus continue de bien fonctionner.

Il est proposé d'accorder à chacun des propriétaires une subvention calculée en appliquant le taux de subvention prévu au règlement susvisé, au montant définitif HT des travaux. Le montant total de la subvention de la Communauté de Communes du Pays de Saint Eloy pour ces quatre dossiers s'élève à 11 886 euros.

Elle précise que pour l'opération sur le reste du territoire de la communauté de communes, la convention a été signée et une réunion publique habitat est proposée le 5 novembre 2018 à la Cellette pour les élus et habitants.

Adopté à unanimité

MOTIONS

10 – Agence de l'eau : perte de financement et difficultés à maintenir ses missions

Le Président donne lecture de la motion adoptée par le Comité du Bassin Loire Bretagne concernant ses difficultés à assurer ses missions.

Il propose :

- de faire sienne la motion jointe en annexe.

Mme L. Oriol informe que son conseil l'a adoptée et qu'elle a été transmise au Député qui l'a transmise au premier ministre.

M. J. Michel fait part de son désaccord sur ce sujet. L'agence de l'eau prélève des taxes sur le prix de l'eau qui souvent ne sont pas utilisées. Et l'Etat ponctionne ces sommes non utilisées.

Le syndicat Sioule et Morge est prélevé d'environ 600 000 € chaque année de taxes et ne perçoit que peu de subvention (peu de projet financé sur notre territoire).

De plus, il est question de supprimer les aides à l'assainissement non collectif dans le nouveau programme de l'agence de l'eau.

Avec le financement de l'agence de l'eau, les administrés pouvaient obtenir jusqu'à 80 % d'aide pour leur travaux d'assainissement non collectif. Les gens ne pourront pas faire les travaux avec les seules subventions du Département.

L'agence de l'eau ne finançait que les réhabilitations mais n'intervenait pas sur les créations lorsque qu'il n'existe pas d'assainissement. Elle joue sur les mots.

M. J.C. Cazeau rappelle que la loi de 1956 a rendu obligatoire l'assainissement.

Adopté à la majorité (1 vote contre M. J. Michel)

11 – AMF : décentralisation en danger

Le Président donne lecture de la motion adoptée par l'association des Maires relative à la décentralisation.

M. B. Duverger se dit étonné de la partie de la motion relative à la menace concernant l'activité ferroviaire ; la ligne Volvic à Lapeyrouse étant devenue le paradis des sangliers.

Le Président propose :

- de faire sienne la motion jointe en annexe.

Adopté à la majorité (1 vote contre M. J. Michel et 3 abstentions M. A. Robert, M. B. Duverger, M. H. Dubreuil)

FIN DE SEANCE 19 h 20 – LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE EST LEVE

Après la levée de séance, quelques points non délibératifs, sont évoqués :

QUESTIONS DIVERSES

Mutualité Française

M. B. Favier commente le power point relatif au projet de reprise des Ehpad par la Mutualité Française.

Il explique qu'à l'avenir un CEPOM devra être présenté pour l'ensemble de nos établissements. Une enveloppe globale sera attribuée au CIAS et on devra gérer tous nos établissements avec cette somme.

Il explique qu'il faut également réfléchir à une autre solution qui consiste en un rassemblement des Ehpad communautaires avec celui de la commune de Charensat.

M. H. Dubreuil complète avec le fait que la Mutualité Française à ce stade a besoin d'un audit pour savoir si elle poursuit le projet de reprise. Cette étude serait prise en charge par la Mutualité Française.

La Mutualité Française gère un Ehpad dans le Puy-de-Dôme, mais il a été créé par la Mutualité Française (il ne s'agissait pas d'une reprise) et d'autres qui sont dans d'autres régions.

M. H. Dubreuil est favorable à un travail approfondi sur la mutualisation au sein de nos établissements.

Mme L. Oriol insiste sur le fait que cela vaut peut-être la peine de se pencher sur la proposition de la Mutualité Française car la gestion des Ehpad nécessite des compétences dont la communauté de communes ne dispose pas.

M. B. Favier demande aux élus si on autorise la Mutualité Française à mener cet audit et/ou si on engage un travail sur l'intégration de l'Ehpad de Charensat, sachant qu'une analyse devra être réalisée (d'un montant de 10 à 25 000 €) pour l'intégration de l'Ehpad de Charensat et la mutualisation de tous les établissements. Il sera nécessaire de connaître toutes les conséquences de ce rapprochement.

Il rappelle que nos tutelles ARS et Département sont favorables à ce rapprochement et nous y incitent.

M. F. Blanchon revient sur le fait que la mutualisation correspond à l'orientation de nos services de tutelle.

L'Ehpad de Charensat a, depuis peu de temps, le même intervenant au Département que les Ehpad de St Gervais et Menat.

Les services de tutelle demandent de trouver des moyens nouveaux dans les Ehpad. Ils suppriment des dotations et réforment la tarification.

Il se dit gêné par le fait que la communauté de communes subventionne 2 établissements sur 3, alors que Charensat accueille des personnes de tout le territoire.

La commune de Charensat s'est engagée dans une étude en interne. Il faut qu'on avance.

M. J. Michel intervient pour proposer de faire une seule étude commune et de la faire financer par du Leader.

M. B. Favier propose d'avoir pour le prochain conseil des prix plus précis sur l'étude et d'autoriser la Mutualité Française à faire l'audit.

Les dossiers seront déposés par le CIAS.

Personnel

M. H. Dubreuil explique qu'il a ressenti des inquiétudes auprès des élus concernant le personnel ; inquiétudes qu'il partageait.

Il a demandé au service du personnel un tableau des effectifs de la communauté de communes qu'il présente et qui est remis également aux élus.

Il a constaté que les entretiens professionnels n'étaient pas réalisés dans les anciennes communautés de communes alors que c'est une obligation.

Il a également constaté des soucis dans le respect des délais pour renouveler les agents contractuels.

L'entretien professionnel n'est pas fait pour ennuyer l'agent mais pour mieux le servir ; ce n'est pas une brimade. Il sert également à son avancement professionnel. Il permet de discuter sur les points positifs et négatifs et de solutionner des difficultés ; cela évite que la situation ne s'aggrave. Il ne peut pas laisser la situation comme elle est actuellement.

Il a constaté que des conflits étaient nés dans certains services, que l'entretien professionnel aurait pu solutionner.

Il s'est fixé un objectif celui de mener les entretiens pour le 30 novembre prochain.

Il a préparé un cahier des charges des entretiens professionnels.

Il y a un gros travail à faire pour la communauté de communes et le CIAS.

Il a demandé à Hélène Berger de travailler dessus, elle est donc déchargée de certaines tâches pour se consacrer à ces dossiers.

Il fait remarquer que le total des effectifs est de 34 équivalents temps plein ; ce chiffre se situe juste en dessous de l'effectif budgété de 35.5.

Mme J. Lelong revient sur la fin du contrat de Mme Escuit qui est au 7 octobre prochain et elle ne sait pas si son contrat est renouvelé alors que cette information doit lui être communiquée deux mois avant l'échéance du contrat. Elle est très gênée par cette gestion et d'autres problèmes de personnel.

M. H. Dubreuil intervient pour dire qu'il a pris acte des difficultés et que les services travaillent pour remettre les choses en place. Il a pris ce sujet à bras le corps et va essayer d'améliorer la situation.

M. H. Dubreuil présente Mme Albane Crespy recrutée sur le poste de responsable des affaires juridiques. Elle a travaillé au tribunal de Montluçon comme assistante de justice. Sa polyvalence est très intéressante et pourra être un soutien pour les communes. Il lui souhaite la bienvenue.

Mutualisation

M. H. Dubreuil dit qu'on ne pourra pas y échapper. Il souhaite composer un groupe de travail pour voir ce qui peut être mutualisé en intra et en extra.

Le travail sera réparti entre les membres avec une totale autonomie pour celui qui prendra une compétence en charge.

A l'issue du travail, un rapport sera proposé au conseil communautaire et au CIAS pour la prise de décision finale.

Il propose de traiter le sujet en 2 mois avec 3 réunions de travail environ.

Il rappelle que nos partenaires vont exiger cette mutualisation.

Un mail sera adressé aux élus pour constituer le groupe de travail.

Situation budgétaire

M. H. Dubreuil estime que dans le cadre de la préparation du budget, les élus n'ont pas été assez ambitieux sur certaines actions qui se voient des concitoyens compte tenu de l'effort fiscal que leur a demandé ; la gestion a été très prudente.

Mme Farghen donne le pourcentage de réalisation du budget principal et le pourcentage rectifié des excédents et subvention aux budgets annexes.

Mme Benoit précise que rien de particulier n'est à signaler pour les budgets annexes. Certaines écritures concernant les budgets annexes n'interviendront qu'en fin d'année notamment pour les zones d'activités.

Le tableau sera transmis avec le compte rendu du conseil de ce jour.

Enfance jeunesse

Mme J. Lelong informe qu'une réunion a eu lieu 18 juillet 2018 pour la mise en place d'un accueil de loisirs sur les communes de Charensat, Biollet et Espinasse ; le travail n'a pas pu aboutir car le contenu du plan mercredi n'était pas connu. Le décret est paru courant août.

La communauté de communes avait fixé à 7 enfants le nombre d'enfants pour prendre en charge un accueil de loisirs.

La commission enfance jeunesse a émis un avis favorable à la création de cet accueil de loisirs et propose de le faire valider en conseil.

M. F. Blanchon explique qu'une garderie a été mise en place avec 7 enfants sur la journée du mercredi.

La question qui se pose est celle de la compétence ; est-ce une compétence automatique de l'EPCI ou faut-il une démarche particulière sachant que les trois communes n'ont aucun moyen d'action sur le sujet.

Il évoque aussi la possibilité d'une mutualisation entre les différents accueils de loisirs du territoire.

Mme J. Lelong informe qu'une réunion a eu lieu la semaine dernière sur le plan mercredi et que maintenant un travail va être mené sur la création de cet accueil de loisirs pour le présenter au prochain conseil.

Elle explique qu'une première estimation financière ferait état d'une dépense de 4 000 € à l'année pour ces enfants accueillis.

M. M. Gidel fait remarquer que cela fait un an que cette demande a été formulée et qu'il est dommage de le reporter au prochain conseil.

Il rappelle que les documents concernant le plan mercredi doivent être fournis pour le 8 novembre 2018.

Il rappelle également que les demandes d'agrément des locaux ont été adressées à la communauté de communes pour signature car le délai d'instruction est de 3 mois.

Mme K. Bournat Gonzalez attire l'attention sur la situation des autres écoles du territoire qui doivent pouvoir disposer de ce service ; attention aux coûts si on l'étend sur l'ensemble du territoire.

M. H. Dubreuil explique que ce dossier entre parfaitement dans notre compétence et il se dit tout à fait favorable à faire un effort financier pour ce projet.

L'attention est attirée sur le fait que La Caf ne va plus financer les garderies mais seulement les centres de loisirs.

M. J. Michel rappelle que la compétence est assumée par l'EPCI via deux structures, une à St Eloy et la seconde à Lapeyrouse. La commune de Youx n'a rien. Il y a une structure sur St Gervais qui ne fait pas partie de la communauté de communes. Des enfants de l'ensemble du territoire et du département voisin bénéficient de cette prestation. Il serait bon de revoir la tarification.

Mme J. Lelong explique que c'est le choix de St Gervais de ne pas être intercommunal car c'est une compétence optionnelle.

M. H. Dubreuil propose qu'un rapport soit présenté pour une prise de décision lors du prochain conseil.

Projet de territoire

M. J. Gaumet informe que le pré projet va être finalisé et que le cabinet d'étude va être présent sur le territoire.

Il commente le power point.

M. J. Michel propose de déposer une demande de financement auprès du Leader

M. J. Gaumet donne connaissance de la liste des 25 personnes qui seront rencontrées par le cabinet en entretien individuel ; la DDT a souhaité être associée à ce projet.

M. J. Michel regrette de ne pas faire partie de cette liste en tant président du Smadc et ancien député de la circonscription.

M. J. Gaumet fait part de la nécessité de se rapprocher de la maison des services au public de St Gervais et de la future de St Eloy.

FPIC

M. J.C. Cazeau demande si une décision a été prise sur la répartition.

Mme Benoit explique que ce sont les chiffres proposés par la Préfecture qui s'appliqueront.

Maison des entreprises

M. A. Robert explique que des avenants ont été signés pour deux raisons principales :

- suite à une défaillance du titulaire d'un lot.

- des travaux de finition n'ont pas été prévus dans le dossier initial (peinture au second étage, nettoyage d'un mur recouvert de dessins d'enfants).

Le bâtiment va bientôt être réceptionné.

Il souhaite l'avis du conseil sur le choix du nom : maison des entreprises ou maison des entrepreneurs.

La commission serait favorable « De l'entrepreneur » car cela fait référence à l'homme.

Les élus sont d'accord sur ce choix.

Démission du Président

Le Président pour clore la séance reprend la parole pour tordre le cou à certaines rumeurs.

Il signale qu'il a repris une activité professionnelle depuis 6 mois qui va le faire voyager sur toute la région. Cela lui prend du temps.

Il rappelle que depuis 10 ans, il a mis sa carrière professionnelle entre parenthèse et il constate que le nombre de trimestres cotisés pour la retraite est faible.

Pour lui être élu, ce n'est pas un métier.

Il a essayé de concilier vie professionnelle, vie familiale et fonction d'élu pendant 6 mois ; mais il fait le constat que cela n'a pas été simple à assumer.

Il se dit très fier du travail accompli au sein de la communauté de communes et notamment le mariage de 3 EPCI.

Il regrette cependant que certains élus n'aient pas l'esprit communautaire.

Il a fait le choix de quitter la présidence de l'intercommunalité mais il souhaite que l'activité ne cesse pas.

Il est bien conscient qu'il ne reste plus qu'un an avant les prochaines élections, mais cela peut être long. Il ne peut plus tout concilier.

Cette décision est douloureuse et il souhaite qu'elle ne suscite aucun commentaire.

Il espère qu'il y aura assez de bon sens pour ne pas rouvrir des guerres.

Il a pris l'attache du Préfet pour que cela se passe dans la douceur.

Il dit : « Je ne peux plus, j'ai réfléchi tout l'été ».

Applaudissement des élus.